



**Compte rendu de la réunion du conseil municipal**  
**du VENDREDI 28 MARS 2014 à 20 HEURES 30**

=====

L'an 2014, le Vendredi 28 mars ; les membres du Conseil Municipal de GAMBAIS élus le Dimanche 23 mars, se sont réunis en séance à la mairie, salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bizeau Régis Maire sortant, en date du 24 mars 2014.  
Début de la séance : 20 h30

=====

**ORDRE DU JOUR :**

1. **INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
2. **ELECTION DU MAIRE**
3. **ELECTION DES ADJOINTS**

-----

1. **INSTALLATION :**

Monsieur BIZEAU Régis Maire sortant qui a convoqué les élus fait l'appel :

1. **BIZEAU REGIS**
2. **BOBBIO MARIE THERESE**
3. **NIVOIT RAPHAEL**
4. **DELRIVE ANIQUE**
5. **NIVASSE ROGER**
6. **MEYER NICOLE**
7. **CHASSAING CLAUDE**
8. **MANCEAU NADINE**
9. **GALIANO JOSE**
10. **MARIE MARIE-CHRISTINE**
11. **AKROUT FADHEL**
12. **MULLER CHRISTIANE**
13. **FEYS GERARD**
14. **BIOU ELODIE**
15. **MAINGRE DANIEL**
16. **GOMES ERIC**
17. **PLISSON CATHERINE**
18. **LECOQ FRANCOIS**
19. **MARIE NATHALIE**

Et les déclare installés dans leurs fonctions.

Madame BIOU Elodie est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L2121-15 du CGCT).

Le Maire sortant passe dès lors la présidence au doyen d'âge Monsieur Claude CHASSAING.

2. **ELECTION DU MAIRE**

Mr CHASSAING Claude (Plus âgé des membres présents du conseil municipal) prend la présidence de l'assemblée (article L.2122-8 du CGCT) et procède à l'appel nominal des membres du conseil, il dénombre 19 conseillers présents et constate que la condition

de quorum posée à l'article L21-17 du CGCT est remplie.

Il invite ensuite le conseil à procéder à l'élection du Maire.

La question est posée de savoir qui se présente au poste de Maire :  
Deux candidats : Monsieur Régis BIZEAU et Monsieur Eric GOMES.

Il rappelle qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil.

#### **Constitution du bureau :**

LE CONSEIL MUNICIPAL désigne deux assesseurs :  
Madame Catherine PLISSON  
Monsieur Raphaël NIVOIT

#### **Déroulement du tour de scrutin :**

Conformément aux instructions ministérielles les bulletins doivent être remis pliés sous enveloppe de façon à assurer le secret du vote.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote. Il fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe.

Le président constate et sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal l'a déposée lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par les membres du bureau président et les deux assesseurs.

#### **Proclamation de l'élection du Maire.**

Inscrits : 19  
Votants : 19  
Bulletins blancs : 0  
Bulletins nuls : 0  
Suffrages exprimés : 19

Monsieur Régis BIZEAU : 15 voix  
Monsieur Eric GOMES : 4 voix

**Monsieur Régis BIZEAU est proclamé Maire et immédiatement installé.**

### **3. ELECTIONS DES ADJOINTS**

Sous la présidence de Monsieur Régis BIZEAU élu Maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Deux listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire sont déposées auprès de Monsieur le Maire :

Liste conduite par Madame Marie-Thérèse BOBBIO  
Liste conduite par Monsieur Eric GOMES

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au Maire.

**Constitution du bureau :**

Le Président (Maire)

Deux assesseurs nommés par le conseil municipal :

Madame Nathalie MARIE

Monsieur Raphaël NIVOIT

**Déroulement du tour de scrutin :**

Conformément aux instructions ministérielles les bulletins doivent être remis pliés sous enveloppe de façon à assurer le secret du vote.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote.

Il fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe.

Le président constate et sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal l'a déposée lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par les membres du bureau président et deux assesseurs.

**Proclamation de l'élection des adjoints.**

Inscrits : 19

Votants : 19

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 19

Liste conduite par Madame Marie-Thérèse BOBBIO : 15 voix

Liste conduite par Monsieur Eric GOMES : 4 voix

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Marie-Thérèse BOBBIO.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

Madame Marie-Thérèse BOBBIO : 1<sup>er</sup> Adjoint

Monsieur Roger NIVASSE : 2<sup>ème</sup> Adjoint

Monsieur Raphaël NIVOIT : 3<sup>ème</sup> Adjoint

Madame Anique DELRIVE : 4<sup>ème</sup> Adjoint

Monsieur Claude CHASSAING : 5<sup>ème</sup> Adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 10.

Gambais le 31 mars 2014

Le Maire,

Régis BIZEAU